

## FICHE-ACTION N°31

# L'ACCÈS À L'APPRENTISSAGE ET AU DISPOSITIF RÉGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE

### Enjeux et contexte

L'accès des jeunes val-de-marnais en situation de handicap à la formation professionnelle et notamment à la formation des apprentis est peu développée et mal organisée au niveau départemental. Les sorties d'unités pédagogiques d'intégration (UPI) et d'instituts médico-professionnels (IMPro) vers les centres de formation d'apprentis (CFA) relèvent plus de l'initiative individuelle et des réseaux personnels que d'une organisation territoriale concertée. « L'embouteillage » institutionnel se manifeste dans le dispositif jeunes et adultes autour de la post-adolescence et de l'entrée dans la vie adulte.

Le Conseil régional a voté dans son plan de formation professionnelle (2007-2011) un dispositif d'accès des jeunes Franciliens en situation de handicap qui suppose l'organisation au niveau départemental d'une cellule technique « formation professionnelle et accès à l'emploi » des jeunes en situation de handicap.

### Objectifs visés

- Favoriser l'accès à l'apprentissage et la réussite des projets professionnels des jeunes en situation de handicap, en accompagnant leur parcours depuis leur lieu d'origine (UPI, SEGPA, établissements médico-sociaux, etc.) dans les lieux de formation (CFA, lycées professionnels, IMPro) jusqu'aux dispositifs d'insertion professionnelle (missions locales, cap Emploi, axes jeunes des PDITH, etc.).
- Mettre en place une cellule départementale qui assure les conditions favorables à l'intervention du portail régional pour l'apprentissage. Regroupant les institutions de tutelle des différents partenaires (EN, DDTEFP, Ddass...) et des représentants des acteurs de terrain (établissements médico-sociaux, missions locales, cap Emploi, CRP...),

elle permet de mobiliser les moyens nécessaires pour accompagner les jeunes en formation (en lycées ou en CFA). Elle fournit des éléments de bilan sur le département (secteurs économiques porteurs...).

### Modalités de l'action ou actions à mener

Mettre en place la cellule départementale de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue réunissant les principaux acteurs concernés ou leurs représentants :

- la maison départementale des personnes handicapées du Val-de-Marne (responsable insertion professionnelle) ;
- l'Éducation nationale ;
- la direction départementale des Affaires sanitaires et sociales 94 ;
- la direction départementale du Travail et de l'Emploi et de la Formation professionnelle du Val-de-Marne ;
- le PDITH ;
- la Région Île-de-France ;
- des représentants des CFA implantés dans le département et notamment les référents handicap ;
- des représentants des missions locales ;
- des représentants des cap Emploi ;
- des représentants associatifs des familles.

La cellule départementale s'assure que leurs membres mettent en œuvre une évaluation des compétences des jeunes et l'effectivité des accompagnements à la formation professionnelle nécessaires. Elle facilite les missions des agents de médiation et des développeurs mis à disposition par le Conseil régional, notamment en terme de travail partenarial. Elle peut éventuellement intervenir pour trouver des solutions à des situations individuelles complexes (admission d'un jeune dans un CFA...).

La cellule départementale permet aux acteurs institutionnels d'être informés du dispositif.

Le portail régional (Conseil régional) assurant le lien entre les besoins des jeunes, les besoins des entreprises et le dispositif de formation, cette information est essentielle pour permettre aux acteurs de l'amont (IMPro, ITEP, établissements scolaires, missions locales) de préparer l'entrée de leurs élèves en apprentissage. Elle est également essentielle pour permettre aux acteurs de l'aval (missions locales, cap Emploi, employeurs) de préparer l'insertion professionnelle.

### Échéancier prévisionnel

Dès le début du schéma.

### Contraintes

- Fonctionnement par filière des institutions (éducative, médico-sociale, sociale).
- Pénurie d'un mode d'évaluation des capacités à l'apprentissage commun aux différentes institutions.

### Ressources

Volonté des administrations, des collectivités territoriales et des associations gestionnaires ; expériences de certaines associations et établissements ; politique du Conseil régional.

### Maître d'œuvre

Délégation générale Emploi-Insertion du Conseil général en lien avec le PDITH et le futur groupe technique départemental (direction départementale des Affaires sanitaires et sociales, EN).

Le Département dispose déjà d'une convention avec la chambre des métiers, avec un volet CFA sur lequel devra s'appuyer le dispositif.

### Évaluation

Nombre de jeunes évalués vers la formation professionnelle.

Nombre de jeunes admis en centres de formation d'apprentis.